

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Phillips (*Rigaud*) attirant l'attention du Sénat sur la Treizième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, Cap Kennedy et San Antonio, du 10 au 15 mars 1970,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Connolly, C.P., reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé de faire une étude et, à l'occasion, un rapport sur la procédure de révision, par le Sénat, des actes établis en vertu d'une loi du Parlement du Canada, et d'étudier à cet égard tout document public qui s'y rapporte.

Après débat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.